

**I-ADMINISTRATION GENERALE**

**1-Comité syndical : installation d'un nouveau délégué de La Trinité**

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité de procéder à l'enregistrement des modifications suivantes :

Les délégués représentant la commune de La Trinité au comité syndical sont :

- En qualité de titulaire : Isabelle MARTELLO et Sophie BERRETTONI
- En qualité de suppléant : Jean-Paul AUDOLI et Nicole BRAMARDI

**2-Délibération du 6 juillet 2017 : Modification des statuts – précision**

Où l'exposé de Monsieur BONSIGNORE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de prendre acte de la restitution de cette compétence aux communes membres avec une date d'effet fixée au 31 décembre 2017 et d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes les formalités nécessaires dans le cadre de cette démarche.
- d'insister auprès de la Métropole pour que l'agent qui exerce des missions concentrées essentiellement sur le domaine de la lutte contre les inondations dans le bassin versant de la Banquière/Paillon soit transféré au SMIAGE.
- que le financement de ce poste sera calculé sur le coût résiduel hors subventions selon les taux ci-dessous décidés par délibération du comité syndical du 7 octobre 2010 reçue en Préfecture le 10 octobre 2010 :

<i>Levens</i>	<i>26,28%</i>
<i>Tourrette-Levens</i>	<i>35,66%</i>
<i>Falicon</i>	<i>13,67%</i>
<i>Saint-André de la Roche</i>	<i>24,40%</i>

**3-Classement démographique du syndicat**

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité de :

- procéder au classement démographique du syndicat par assimilation aux communes d'une strate de 10 000 à 20 000 habitants conformément à l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et l'article 1<sup>er</sup> du décret n°87-1101 du 30 décembre 1987

**II-RESSOURCES HUMAINES**

**1-Tableau des effectifs – création et suppression de postes**

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité de valider le tableau des effectifs annexé, étant précisé que l'ensemble des postes libérés par les agents changeant de grade seront supprimés après avis du Comité Technique.

## 2-Pôle animation du Territoire : rémunération des agents vacataires

Où l'exposé de Madame BERRETTONI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider les modifications de ce forfait vacataire en fonction des diplômes et de la formation des agents selon les propositions du tableau ci-dessous dès le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2017/2018 :

Animateur	Rémunération brute/jour actuelle	Rémunération brute/jour envisagée
non diplômé	51 €	60 €
en cours de formation	60 €	65 €
diplômé	60 €	70 €
Animateur séjour (diplôme obligatoire)	70 €	80 €
Directeur adjoint ALSH	70 €	80 €
Directeur ALSH	80 €	90 €
Directeur Séjour	90 €	100 €

## 3-Convention de participation pour le risque santé: offre CDG 06

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention de participation correspondante et au contrat collectif d'assurance associé, dont le titulaire est *ALTERNATIVE COURTAGÉ (courtier) / MNFCT (mutuelle)*
- de donner accès à l'ensemble du personnel, fonctionnaires, agents de droit public et de droit privé, un accès aux garanties proposées dans ce cadre en bénéficiant d'une participation mensuelle fixée à 5€80 par agent pour le risque santé.
- de préciser que cette participation ne pourra être allouée que dans ce cadre exclusif, comme le prévoit le décret n°2011-1474 en date du 8 novembre 2011.
- de donner mandat à Monsieur le Président pour la signature de tous les documents utiles à la réalisation des décisions précédemment exposées.

## 4-Convention de participation pour le risque prévoyance : offre CDG 06

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention de participation correspondante et au contrat collectif d'assurance associé, dont le titulaire est *GRAS SAVOYE (courtier) / INTERIALE (mutuelle)*.
- de donner accès à l'ensemble du personnel, fonctionnaires, agents de droit public et de droit privé, un accès aux garanties proposées dans ce cadre en bénéficiant d'une participation mensuelle fixée à 2€50 par agent pour le risque prévoyance.
- de préciser que cette participation ne pourra être allouée que dans ce cadre exclusif, comme le prévoit le décret n°2011-1474 en date du 8 novembre 2011.
- de donner mandat à Monsieur le Président pour la signature de tous les documents utiles à la réalisation des décisions précédemment exposées.

### **III-TRAVAUX / MARCHE**

#### **1-Rénovation de l'Eglise de la Sainte Trinité et de la Chapelle Paroissiale de la Trinité – Délégation de maîtrise d'ouvrage – Avenant n°1 à la Convention du 18 mars 2013.**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 1 395 612,23€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de la Trinité ou son représentant un avenant n°1 à la Convention du 18 mars 2013, reprenant ce montant et selon le modèle annexé.

#### **2-Installation d'un système de chauffage réversible pour l'Hôtel de Ville d'Aspremont – Délégation de maîtrise d'ouvrage – Avenant n°1 à la Convention du 1er juin 2017.**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 55 100€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire d'Aspremont ou son représentant un avenant n°1 à la Convention du 1<sup>er</sup> juin 2017, reprenant ce montant et selon le modèle annexé.

### **IV-FINANCES**

#### **1-Décision modificative n°2 : Section d'investissement - rajout de crédits sur opération :**

##### **a- Hôtel de Ville Aspremont**

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider un rajout de crédits de 10 100€ sur l'opération qui sera financée selon les modalités du tableau ci-dessous :

<b>Désignation</b>	<b>Coût total TTC</b>	<b>Rajout de crédits</b>	<b>Subventions</b>	<b>Emprunt</b>	<b>Participation / Affectation</b>
Installation système de chauffage réversible mairie d'Aspremont (458 1257)	55 100€	10 100€	4 208€	0€	5 892€

##### **b- Extension du pôle enfance de Saint-Martin du Var**

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider un rajout de crédits de 166 000€ sur l'opération financée selon les modalités du tableau ci-dessous :

Désignation	Coût total TTC	Rajout de crédits	Subventions	Emprunt	Participation / Affectation
Extension du pôle enfance de Saint-Martin-du-Var (458 151)	1 600 000€	166 000€	2 588€	163 412€	0€

#### **V-DOMAINE INTERCOMMUNAL**

##### **1-Acquisition du local enseignement/ Interval (vert passage2)**

Où l'exposé de Monsieur BESSET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président du SIVOM à signer l'acte d'acquisition du local de 68,78 m<sup>2</sup>, du box en sous-sol et de l'emplacement de parking extérieur situés dans l'ensemble immobilier Le Vert Passage – Place Pasteur - sur la Commune de La Trinité, cités ci-dessus, au prix de 130 000€, et à signer l'acte administratif de cession,
- de prévoir les crédits nécessaires pour l'acquisition de ces biens et des frais s'y rapportant (acte administratif de cession et publication aux hypothèques notamment) à l'article 2111 de l'exercice en cours,
- de solliciter des aides aussi élevées que possible auprès du Président du Conseil Départemental, et du Président du Conseil Régional, ou tout autre organisme.

#### **VI-PETITE ENFANCE**

##### **1-Règlement de fonctionnement des établissements multi-accueils : avenant concernant la fourniture des couches dès le mois d'octobre 2017.**

Où l'exposé de Madame CASTELLS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider un avenant au règlement de fonctionnement de l'ensemble des établissements précisant la fourniture des couches à partir du mois d'octobre 2017 sans augmentation de tarification pour les familles.

#### **VII-CENTRE DE FORMATION**

##### **1-Actions d'accompagnement à la sécurisation de l'emploi à domicile : Demande de subventions**

Où l'exposé de Monsieur BESSET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat via le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, Monsieur le président de la Métropole Nice Côte d'Azur, Monsieur le Président du Conseil Régional Provence Alpes-Côte d'Azur, Monsieur le Directeur général de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes pour la réalisation de cette action spécifique.

## **VIII-ENVIRONNEMENT**

### **1-Agenda 21 : Création d'un jardin potager partagé sur le domaine de l'enfance de la commune de La Trinité – Demande de subventions**

Où l'exposé de Monsieur BONSIGNORE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention d'un montant de 2 000 euros auprès de la métropole Nice Côte d'Azur dans le cadre de l'édition 2017 de l'appel à projets AGENDA 21.

**LE PRESIDENT,**



**H. COLOMAS**

*AFFICHE LE 10 OCTOBRE 2017*